(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) **EP 2 915 935 A3**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(88) Date de publication A3:
23.12.2015 Bulletin 2015/52

(43) Date de publication A2:
09.09.2015 Bulletin 2015/37

(21) Numéro de dépôt: **14192216.1**

(22) Date de dépôt: **09.05.2012**

(51) Int Cl.:
E04G 21/18 *(2006.01)* ***E04F 11/18*** *(2006.01)*
E04G 21/32 *(2006.01)*

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR

(62) Numéro(s) de document de la (des) demande(s) initiale(s) en application de l'article 76 CBE:
12305512.1 / 2 662 509

(71) Demandeur: **FEHR Groupe**
67110 Reichshoffen (FR)

(72) Inventeur: **Fehr, Pierre**
67500 Haguenau (FR)

(74) Mandataire: **Rhein, Alain**
Cabinet Bleger-Rhein-Poupon
4A rue de l'Industrie
67450 Mundolsheim (FR)

(54) **Système de montage d'un garde corps sur un mur préfabriqué**

(57) L'invention concerne un système (4) de montage d'un garde-corps sur un mur préfabriqué (3), ce système (4) comportant un objet (2) ainsi qu'un dispositif (1) de fixation dudit objet (2) sur le mur préfabriqué (3), ce dispositif (1) de fixation étant conçu pour être au moins en partie noyé à l'intérieur du matériau du mur préfabriqué (3) et comportant , d'une part, au moins un moyen (10 ; 10') pour fixer ledit objet (2) sur le mur préfabriqué (3) et avec lequel (10 ; 10') coopère un moyen (20 ; 20') pour coopérer que comporte ledit objet (2) et, d'autre part, au moins un moyen (11) pour placer au moins un moyen (10 ; 10') pour fixer l'objet (2) sur le mur préfabriqué (3), ceci à une distance déterminée de la tête (30) du mur (3).

Ce système (4) de montage est caractérisé en ce que ledit objet (2) est constitué par une platine (21), soit que comporte un garde-corps, soit comportant un moyen pour recevoir un garde-corps, soit comportant un élément (22) pour recevoir un organe (5) incorporant ou pourvu d'un moyen (50) pour recevoir un tel garde-corps.

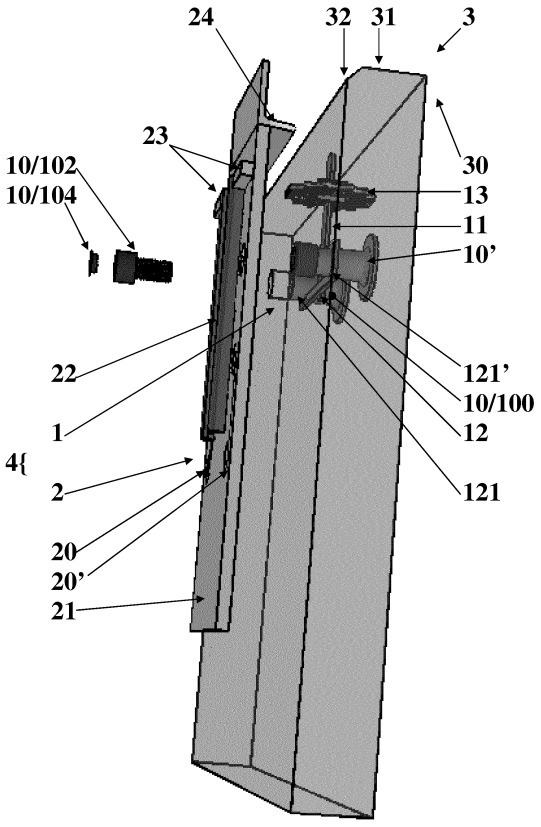

FIG. 4

EP 2 915 935 A3

Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 14 19 2216

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	FR 2 938 569 A1 (FEHR [FR]) 21 mai 2010 (2010-05-21)	1-6,8	INV. E04G21/18
A	* figures 1-3 * * page 1, ligne 1 - ligne 3 * * page 5, ligne 1 - ligne 28 * * page 7, ligne 1 - ligne 9 * * page 7, ligne 20 - ligne 34 *	7	E04F11/18 E04G21/32
A	JP 2001 349030 A (IZUMI SHUHEI) 21 décembre 2001 (2001-12-21) * alinéa [0005]; figures 1,2 *	1-8	
A	DE 26 39 885 A1 (RAPP WILLY) 9 mars 1978 (1978-03-09) * figures 1,3,4 * * page 9, alinéa 2 - page 10, alinéa 3 *	1-8	

DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)

E04G
E04F

~~Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications~~

Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
Munich	31 mars 2015	Warthmüller, Almut

CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES

X : particulièrement pertinent à lui seul
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie
A : arrière-plan technologique
O : divulgation non-écrite
P : document intercalaire

T : théorie ou principe à la base de l'invention
E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date
D : cité dans la demande
L : cité pour d'autres raisons
.....
& : membre de la même famille, document correspondant

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

Numéro de la demande

EP 14 19 2216

REVENDICATIONS DONNANT LIEU AU PAIEMENT DE TAXES

La présente demande de brevet européen comportait lors de son dépôt les revendications dont le paiement était dû.

☐ Une partie seulement des taxes de revendication ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les revendications pour lesquelles aucun paiement n'était dû ainsi que pour celles dont les taxes de revendication ont été acquittées, à savoir les revendication(s):

☐ Aucune taxe de revendication n'ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les revendications pour lesquelles aucun paiement n'était dû.

ABSENCE D'UNITE D'INVENTION

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions, à savoir:

voir feuille supplémentaire B

☐ Toutes les nouvelles taxes de recherche ayant été acquittées dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.

☐ Comme toutes les recherches portant sur les revendications qui s'y prêtaient ont pu être effectuées sans effort particulier justifiant une taxe additionnelle, la division de la recherche n'a sollicité le paiement d'aucune taxe de cette nature.

☐ Une partie seulement des nouvelles taxes de recherche ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties qui se rapportent aux inventions pour lesquelles les taxes de recherche ont été acquittées, à savoir les revendications:

☒ Aucune nouvelle taxe de recherche n'ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent à l'invention mentionnée en premier lieu dans les revendications, à savoir les revendications:

voir feuille(s) addtionnelle(s)

☐ Le present rapport supplémentaire de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent a l'invention mentionée en premier lieu dans le revendications (Règle 164 (1) CBE)

Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

ABSENCE D'UNITÉ D'INVENTION
FEUILLE SUPPLÉMENTAIRE B

Numéro de la demande
EP 14 19 2216

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions, à savoir :

1. revendications: 1-8

   Système de montage d'un garde-corps sur un mur préfabriqué selon la revendication 1 comportant un objet ainsi qu'un dispositif de fixation, caractéristiques de l'objet.

   ---

2. revendications: 9-15

   Système de montage d'un garde-corps sur un mur préfabriqué selon la revendication 1 comportant un objet ainsi qu'un dispositif de fixation, caractéristiques du dispositif de fixation.

EPO FORM P0402

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO. EP 14 19 2216

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits members sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

31-03-2015

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2938569 A1	21-05-2010	FR 2938568 A1	21-05-2010
		FR 2938569 A1	21-05-2010
JP 2001349030 A	21-12-2001	AUCUN	
DE 2639885 A1	09-03-1978	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82